



Observatoire Départemental

Services Publics d'Eau
et d'Assainissement
Rhône
Exercices 2008 à 2011

Direction Départementale des Territoires du Rhône – 165 rue Garibaldi – 69401 Lyon cedex 03

Service Ingénierie du Développement Durable / Unité Eau

Édition de février 2012



Avant-Propos

Initié en 2009 et réalisé par la Direction Départementale des Territoires, ce rapport constitue la première édition de l'observatoire départemental des services publics d'eau et d'assainissement du département du Rhône. Nous remercions ceux qui ont effectué ce travail remarquable.

Il s'inscrit dans le cadre de la mission confiée aux Directions Départementales des Territoires d'animation locale de l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement et repose sur des données administratives, techniques et financières contenues dans les rapports sur les prix et la qualité des services établis par les collectivités compétentes.

Fruit d'un important et long travail de compilation de données, cette première édition décrit et analyse l'exercice des compétences de l'eau et de l'assainissement au travers de l'organisation administrative des services, de leurs modes de gestion, d'éléments techniques et financiers.

L'observatoire départemental répertorie et analyse un grand nombre de paramètres sans pour autant pouvoir étudier leur évolution compte tenu du manque d'exhaustivité de ces données sur plusieurs années. La récupération des données de l'ensemble des services sur une période plus longue permettra dans les prochaines éditions de procéder à des analyses plus fines notamment sur les paramètres liés à la gestion patrimoniale et ceux influant sur le prix de l'eau facturé à l'abonné.

Destiné à répondre à la forte demande de transparence dans la gestion des services publics, ce document permet de fournir aux abonnés des éléments de compréhension de la facturation de l'eau et de l'assainissement, aux collectivités des informations leur permettant de mieux piloter leurs services et aux organismes institutionnels de disposer des renseignements nécessaires pour établir une politique de l'eau départementale.

Ce document établit un constat objectif de la structuration et du fonctionnement des services, mais, du fait de facteurs historiques, géographiques, politiques et techniques très divers, il n'a pas pour objectif d'être utilisé de façon brute pour comparer ceux-ci entre eux. Cependant ce travail va nous permettre, dans les mois à venir, de progresser ensemble sur cette question de l'eau qui va devenir de plus en plus importante dans les années qui viennent.

A chacun d'agir.

Le Directeur départemental
des Territoires du Rhône

Guy LEVI

Le Préfet de la Région Rhône-Alpes
Préfet du Rhône

Jean-François CARENCO

Sommaire

Introduction.....	7
<i>Origine des informations et précautions de lecture.....</i>	7
<i>Département du Rhône en quelques chiffres.....</i>	8
<i>Organisation administrative des services d'eau et d'assainissement du Rhône.....</i>	8
AEP Les Services d'Eau Potable (AEP).....	11
La Compétence AEP.....	13
Services compétents en distribution.....	15
L'Organisation Administrative.....	17
Les Modes de Gestion.....	21
Gestionnaires des services d'eau potable.....	24
Les Éléments Techniques.....	27
Représentativité des données.....	27
Origine de l'eau.....	27
Nombre d'abonnés.....	30
Réseaux : linéaire, linéaire par abonné et densité d'abonnés.....	30
Consommation.....	31
Indice linéaire de consommation.....	32
Caractérisation des services.....	33
Indicateurs de performance du réseau pour les services de distribution.....	34
Principales données techniques.....	40
AC Les Services d'Assainissement Collectif (AC).....	41
La Compétence AC.....	43
L'Organisation des Services.....	44
Organisation administrative.....	44
Les abonnés du service d'assainissement collectif.....	45
Services d'assainissement collectif.....	46
Structuration physique des systèmes d'AC.....	48
Les Modes de Gestion.....	49
Modes de gestion et intercommunalité.....	51
Gestionnaires de l'AC.....	52
Stations d'épuration.....	54
Les Éléments Techniques.....	62
Conformité des stations d'épuration.....	62
Réseaux d'assainissement.....	65
L'avancement des zonages d'assainissement dans le Rhône.....	67
ANC Les Services d'Assainissement Non Collectif (ANC).....	69
La Compétence ANC.....	71
L'Organisation des Services.....	72
La mise en œuvre des Spanc.....	73
Les Modes de Gestion.....	74
Les Contrôles et réhabilitations des installations.....	75
État d'avancement des contrôles.....	75
État d'avancement des réhabilitations.....	75
Le prix de l'ANC.....	76
Prix Les Prix de l'Eau Potable et de l'Assainissement Collectif.....	77
Les Prix de l'Eau Potable et de l'Assainissement collectif.....	79
Composantes du prix de l'eau.....	79
Dispositions de facturation.....	80
Analyse du prix de l'eau.....	81

Le Prix de l'Eau Potable au 01/01/2009.....	83
Prix moyens et dispersion du prix.....	83
Répartition de la population desservie par tranche de prix.....	84
Prix et mode de gestion.....	85
Part de l'abonnement dans la facture 120 m ³	88
Prix et nombre d'abonnés des services.....	89
Prix et densité de population desservie.....	90
Le Prix de l'Assainissement Collectif au 01/01/2009.....	91
Prix moyens et dispersion du prix.....	91
Diversité des prix.....	92
Analyse par mode de gestion.....	95
Part de l'abonnement dans une facture de 120 m ³	97
Prix selon la taille du service.....	98
Tarifs et intercommunalité.....	99
Le Prix de l'Eau Potable et de l'Assainissement collectif au 01/01/2009.....	100
L'Observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement.....	101
L'essentiel de l'Observatoire.....	105
Annexes cartographiques	109
Sommaire des annexes cartographiques.....	111
EAU POTABLE (AEP)	
Annexe 1 : Services compétents au 01/01/2009	
Annexe 2 : Modes de gestion et gestionnaires des services au 01/01/2009	
Annexe 3 : Nombre d'habitants par abonné au 01/01/2009	
Annexe 4 : Linéaire de réseaux par abonné au 01/01/2009	
Annexe 5 : Indice linéaire de pertes (ILP) par service de distribution au 01/01/2009	
Annexe 6 : Rendement des réseaux par service de distribution au 01/01/2009	
Annexe 7 : Prix TTC du m ³ (hors redevance pollution) pour une consommation de 120 m ³ au 01/01/2009	
ASSAINISSEMENT COLLECTIF (AC)	
Annexe 1 : Services compétents au 01/01/2009	
Annexe 2 : Communes raccordées aux stations d'épuration (STEP) – Situation au 01/01/2011 – Hors Grand Lyon – Zone Nord	
Annexe 3 : Communes raccordées aux stations d'épuration (STEP) – Situation au 01/01/2011 – Hors Grand Lyon – Zone Sud	
Annexe 4 : Modes de gestion et gestionnaires des services - Compétence Collecte au 01/01/2009	
Annexe 5 : Modes de gestion et gestionnaires des services - Compétence Transport au 01/01/2009	
Annexe 6 : Modes de gestion et gestionnaires des services - Compétence Épuration au 01/01/2009	
Annexe 7 : Capacité et filière des stations d'épuration au 31/12/2010	
Annexe 8 : Age des stations d'épuration au 31/12/2010	
Annexe 9 : Filière d'élimination des boues de stations d'épuration au 31/12/2010	
Annexe 10 : Stations d'épuration (STEP) par bassin versant au 31/12/2010	
Annexe 11 : Mise en œuvre de la directive ERU – Conformité des stations d'épuration au titre de l'année 2009	
Annexe 12 : État d'avancement des zonages d'assainissement au 01/01/2011	
Annexe 13 : Prix TTC du m ³ pour une consommation de 120 m ³ (hors redevance de modernisation) au 01/01/2009	
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)	
Annexe 1 : Services compétents au 01/01/2011	
Annexe 2 : Mise en œuvre des services publics d'assainissement non collectif au 01/01/2011	
EAU POTABLE / ASSAINISSEMENT COLLECTIF (AEP_AC)	
Annexe 1 : Prix TTC du m ³ pour une consommation de 120 m ³ au 01/01/2009 (hors redevances de pollution et de modernisation)	
Annexe 2 : Prix TTC du m ³ pour une consommation de 120 m ³ au 01/01/2009 (avec redevances de pollution et de modernisation)	

Introduction

Origine des informations et précautions de lecture



L'observatoire des services publics d'eau potable et d'assainissement du Rhône a pour objectif de donner un éclairage sur les services en charge de la compétence « **Eau destinée à la consommation humaine** » (AEP), de la compétence « **Assainissement collectif** » (AC) et de la compétence « **Assainissement non collectif** » (ANC).

Pour sa réalisation, la Direction Départementale des Territoires (DDT) du Rhône s'est appuyée sur les données fournies par les collectivités exerçant leurs compétences sur au moins une des communes du Rhône.

De fait, l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales impose aux collectivités en charge d'un service public la rédaction et la présentation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Le contenu du RPQS est encadré par le décret et l'arrêté du 2 mai 2007. Il comporte ainsi un certain nombre de données et indicateurs techniques qui ont fait l'objet des analyses présentées dans le présent document.

Aucun échantillonnage n'a été pratiqué. L'observatoire se veut exhaustif mais dépend du taux de retour des RPQS et de la qualité de leur contenu. L'interprétation des résultats doit donc tenir compte des représentativités des différentes données.

Certaines données proviennent également des comptes-rendus techniques réalisés par les exploitants des services d'eau et d'assainissement ainsi que de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement. Une partie des données concernant les tarifs et le nombre d'abonnés en assainissement collectif provient directement des exploitants assurant la facturation du service de l'assainissement.

Pour les services de l'eau potable et de l'assainissement collectif, l'observatoire traite principalement des **données techniques** relatives à l'**exercice 2008**, valides au 31 décembre 2008.

Les **tarifs** considérés sont ceux connus au **1^{er} janvier 2009**.

Cependant :

- Les données concernant les **réseaux d'assainissement collectif**, la **conformité des stations d'épuration**, la **destination des boues** proviennent de la base de données eaux résiduaires urbaines (BDERU) de **2009**.
- Les données concernant les stations d'épuration (**capacité de traitement, typologie des stations, âge des stations d'épuration, rejets des stations par bassin versant**) sont celles connues à **fin 2010**.

Les **données** de l'observatoire des services d'**assainissement non collectif** sont issues d'une enquête réalisée en mars 2011 conjointement entre le Conseil Général du Rhône et la DDT du Rhône. Les données sont donc celles connues **début 2011**.



Les données nationales auxquelles il est fait référence sont issues de l'Enquête « Eau 2008 », enquête statistique auprès des communes sur les services publics d'eau et d'assainissement, réalisée par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère de l'Agriculture et par le Service de l'observation et des statistiques (SOeS) du ministère du Développement durable et financée en partie par l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema).

Introduction

Département du Rhône en quelques chiffres



Le département du Rhône regroupe **293 communes**, sans compter les arrondissements de Lyon. Selon les populations légales millésimées 2007, entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2010, sa population légale totale était de **1 707 084 habitants**.

En 2008, la Communauté Urbaine de Lyon, le **Grand Lyon**, regroupait 57 communes soit 19,5 % des communes du Rhône. Sa population totale s'élevait à **1 277 218 habitants** représentant 75 % de la population du Rhône.

Par ailleurs Lyon, préfecture du département, comptait 480 660 habitants soit 28 % de la population totale du département.

Au regard de la forte proportion d'habitants regroupés dans la Communauté Urbaine de Lyon, l'observatoire des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif présentera des analyses différenciées prenant en compte - ou non - le Grand Lyon.

En 2008, la population desservie en eau potable dans le Rhône était de 1 699 212 habitants et représentait 517 369 abonnés eau potable diversement répartis sur le territoire tant en terme de géographie qu'en terme de densité.

Ainsi, le ratio habitants par abonné variait de 1,46 à 4,03. Cette forte dispersion nous a amené à préférer, dans la suite du document, une analyse des tendances pour l'eau potable, ramenée à la population desservie.

Pour les services d'assainissement collectif, l'estimation de la population desservie à partir du nombre d'abonnés et de la densité de population de la commune étant délicate, l'analyse des tendances a été ramenée au nombre d'abonnés desservis.

Organisation administrative des services d'eau et d'assainissement du Rhône



Les communes ont la possibilité de transférer, sur tout ou partie de leur territoire, tout ou partie de leur compétence eau potable et/ou assainissement à un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) sans fiscalité propre, comme les syndicats de communes ou syndicats mixtes, ou à un EPCI à fiscalité propre comme les communautés d'agglomération (CA), communautés de communes (CC) ou communautés urbaines (CU).

Introduction

Organisation administrative des services d'eau et d'assainissement du Rhône



Au 1^{er} janvier 2009, le Rhône compte :

- **48 collectivités compétentes en eau potable** dont :
 - 23 communes ;
 - 23 syndicats intercommunaux ;
 - 2 EPCI à fiscalité propre.
- **162 collectivités compétentes en assainissement collectif** dont :
 - 130 communes ;
 - 26 syndicats intercommunaux ;
 - 6 EPCI à fiscalité propre.
- **75 collectivités compétentes en assainissement non collectif** dont :
 - 50 communes ;
 - 15 syndicats intercommunaux ;
 - 10 EPCI à fiscalité propre.

11 communes ont les compétences eau potable et assainissement collectif. 10 collectivités ont les compétences eau potable, assainissement collectif et assainissement non collectif : 2 EPCI à fiscalité propre et 8 communes.

62 collectivités ont à la fois la compétence assainissement non collectif et au moins une des trois compétences assainissement collectif (collecte, transport ou épuration). Ces 62 collectivités sont composées de 43 communes, 13 syndicats intercommunaux et 6 EPCI à fiscalité propre.

100 % des communes du Rhône ont un service d'eau potable compétent pour la distribution ; parmi celles-ci, 98 % des communes sont concernées par l'intercommunalité pour tout ou partie de leur territoire.

94,5 % des communes du Rhône ont un service d'assainissement collectif. Parmi celles-ci, 68 % des communes l'ont en intercommunalité.



Selon l'Enquête « Eau 2008 » menée auprès des communes sur les services publics d'eau et d'assainissement :

- 74,5 % des communes françaises ayant un service d'eau potable l'assurent totalement ou partiellement, via un service intercommunal. Ces communes desservent 69 % de la population.
- 68 % des communes françaises ont un service d'assainissement collectif représentant 95 % de la population. Parmi celles-ci, 45,3 % l'ont en intercommunalité ou mixte représentant 72 % de la population disposant d'un service d'assainissement collectif.